

# LA SEIGNEURIE DU MÉZENC



*Placée à l'écart des grandes voies naturelles de communication, la région du Mézenc, habitée par une population belliqueuse et restée indépendante même au temps de l'Empire romain, fut respectée par les grandes routes romaines, qui la contournaient au nord par la vallée du Doux et le plateau de Sainte-Agrève, au sud par la haute vallée de l'Ardèche. Naturellement riche, en une époque où les ressources étaient limitées à l'agriculture et l'élevage, elle dut attirer de bonne heure les convoitises des soldats en quête d'une proie. Fût-elle, comme d'autres seigneuries, donnée par Charlemagne à quelque fidèle baron qui se chargerait de défendre cette frontière, (à cette époque cette région se trouvait en effet aux frontières de la France et de l'Empire), nous l'ignorons.*

Toujours est-il, que de bonne heure, un château fort s'y éleva et fut habité par une caste de soldats : de leur repère, ils régentaient les alentours et imposaient des contributions aux muletiers, qui, du bas pays, transportaient vers le Velay du vin et des céréales. Pour faciliter leur surveillance, ils construisirent des forteresses de moindre importance à Fourchade, à Brion, à Chambarlhac, et nous pensons – non sans quelque raison – que les familles de ce nom étaient des branches issues de la grande famille du Mézenc.

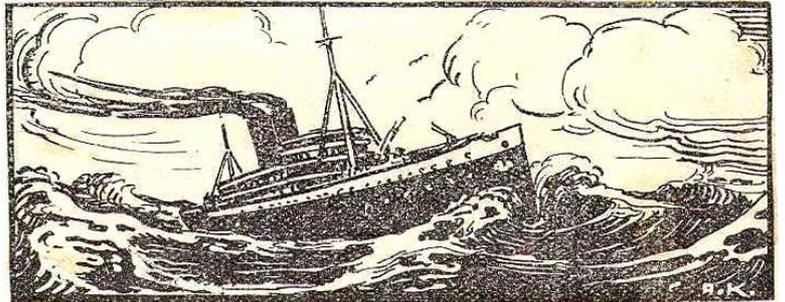
Voici, à titre documentaire, les diverses formes du mot Mézenc à travers les âges : Mezingum, Mézengum, Misengo, Mizenco, Mezenco, Mezens, Mezincum, Me-sencum, Mezinc, Mézenc.

---

Entre 956 et 982, Étienne, homme noble du château du Mézenc et sa femme Erme-garde donnent à l'abbaye de Saint Chaffre-du-Monastier une manse et demie aux Râches. (C'est la première fois qu'il est fait mention de ces seigneurs du Mézenc dans le cartulaire de l'abbaye.)

En 1062, le 9 Août, les seigneurs du Mézenc : Étienne, Jarente, Bertrand, Pierre, Hugues, Géraud, autre Pierre, donnent à l'abbaye de Saint Chaffre la forêt des Eygaux.

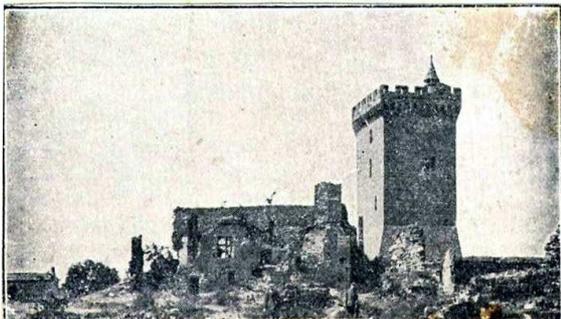
En 1095, quatre frères du château du Mézenc décidèrent de se croiser et avant de partir, restituent, par scrupule religieux, aux Moines du Monastier



l'église de Saint Front qu'ils détenaient injustement en échange de 1000 sous d'or et plus pour leurs dépenses de voyage.

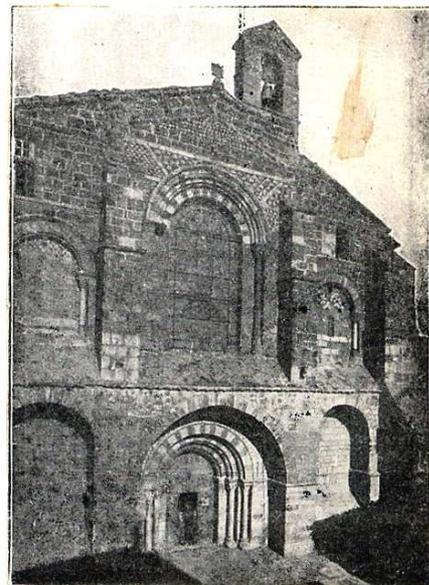
— Maison de Fay —

C'est à cette époque que l'on voit les Seigneurs du Mézenc prendre le nom de Fay. Pons mari d'Agnès de Polignac est en effet qualifié en 1097 du titre de "Consullaris de Faiño" et cette branche va posséder une puissance territoriale considérable.



*En 1096, en Décembre les seigneurs du Mézenc prêts à partir pour Jérusalem avec tous leurs soldats obtiennent le pardon de l'Abbé de Saint Chaffre et de l'évêque Adhémar du Monteil pour de graves exactions commises : molester les pauvres paysans, piller les biens d'église, exiger des corvées vexatoires.*

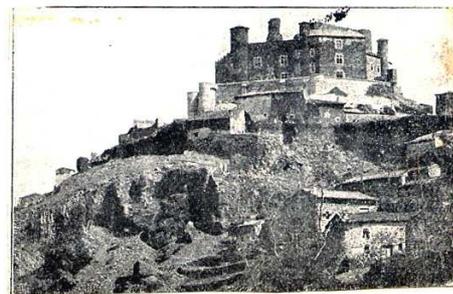
*En 1097, Pons de Fay étant mort, ses deux fils se préparèrent à partir pour la Palestine et décidèrent de vendre la terre de Volhac (Coubon) qui avait fait partie de la dot d'Agnès de Polignac.*



*En 1156, le 24 juillet, Guillaume Jourdain, de concert avec son père et Guillaume de Chambarlhac, fonda la Chartreuse de Bonnefoy, dans une vallée voisine du Mézenc, et la dota.*

*En 1179, il lui fit une donation considérable : les chartreux de Bonnefoy furent depuis sous la protection des seigneurs du Mézenc et relevèrent de la baronnie de Fay. Ces seigneurs, à leur tour, rendaient hommage à l'Évêque du Puy, comte du Velay, pour leurs seigneuries du Mézenc, de Fay, et des Estables.*

*En 1198, Guillaume Jourdain augmenta encore le patrimoine de la Chartreuse de Bonnefoy, de concert avec sa femme et son gendre. Guillaume Jourdain ne mourut que vers 1200 laissant comme descendance trois filles : Philippa, Saure, et Fayna, qui contractèrent de brillantes alliances et étendirent ainsi la puissance des Seigneurs du Mézenc.*



*En 1180, deux grandes maisons se partagent la plus grande partie du Velay : les Polignac dominaient la région occidentale, tandis que la maison de Fay était établie dans l'Est et dans le Nord du Velay et dans le Haut - Vivarais ; elle détenait une large bande de terre de la Loire au Rhône ; ses possessions en Velay occupaient les bassins de la Gagne et du Lignon défendue par le château fort du Mézenc,*

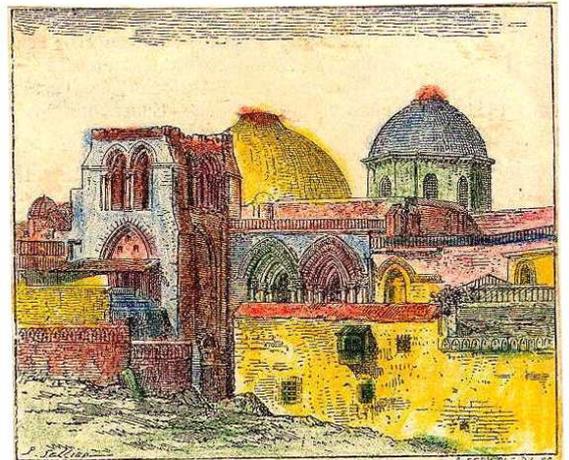
*Fay, Montusclat, Chaptueil, Eynac, Queyrières, Roche-en-Régnier; en Vivarais elles s'étendaient dans le bassin du Doux et de l'Erieux, défendues par les châteaux de Contagnet, Fourchade, Chambarlhac, Chanéac, Devesset, Boulogne, Montréal, La Voulte etc. ; enfin en Dauphiné, la famille de Fay possédait la coseigneurie de Clérieu ; elle protégeait en outre la Chartreuse de Bonnefoy, l'abbaye de Bellecombe, les prieurés du Chambon et de Versilhac dont les titulaires lui rendaient hommage.*

— Maison de Poitiers —

*En 1185 Philippa de Fay épousa Eymar II de Poitiers, comte de Valentinois et lui apporta en dot toutes les seigneuries et baronnies ci-dessus indiquées : ce qui doubla la puissance des comtes de Valentinois déjà possessionnés en Vivarais. Du vivant de son mari, Philippa de Fay fit de nombreux dons à la Chartreuse de Bonnefoy, notamment en 1197, 1199, 1201, etc.*



Hospitalier ou chevalier de Malte.



Le saint Sépulcre. (D'après une photographie.)

*En 1222 Guillaume de Borreane coseigneur du Mézenc fait à la Chartreuse de Bonnefoy donation de tous ses droits à Chaulmeyne, aux Effruits, etc.*

*En 1223 Jarentin de Chaptueil, seigneur du Mézenc vend à Bonnefoy les mêmes villages de Chaulmeyne et des Effruits, ce qui prouve bien qu'il s'agit ici de coseigneurs et il confirme la vente en 1224.*

*En 1293 Guillaume de Poitiers, frère du comte de Valentinois et seigneur de Fay et du Mézenc est appelé par Philippe le Bel pour sa guerre contre les Anglais.*

En

1327 par une transaction entre Guillaume de Poitiers et Guillaume de Fournon la seigneurie du Mézenc se trouve restreinte aux pentes du Mézenc voisines de Bonnefoy ; elle se sépara bientôt définitivement de la seigneurie de Fay.

En 1358 le 27 mars Jean, fils du roi de France, accorde des privilèges aux habitants et communautés du Mézenc ; par la lettre du 28 juin, il déclare cette terre exempte de contributions pour la guerre.

En 1366 en janvier le Dauphin ratifie l'extension accordée par Jean par lettres renouvelées en mai 1411. Le 24 juillet 1367, Jean, devenu roi, accorde aux habitants du Mézenc l'exemption de tailles et diverses autres faveurs

— Les Montravel et les Bouillé —

En 1399 le 3 avril, Louis de Poitiers, comte de Valentinois et de Diois avait inféodé à noble Lhermite, seigneur de Lafaye, de la maison des Montravel, le château du Mézenc, avec toutes ses dépendances et appartenances, sous obligation de foi et d'homme lige, et sous réserve de l'usufruit viager au profit de dame Hélix de Beaufort et du droit de rachat pour 2000 francs d'or, plus le montant des réparations effectuées.

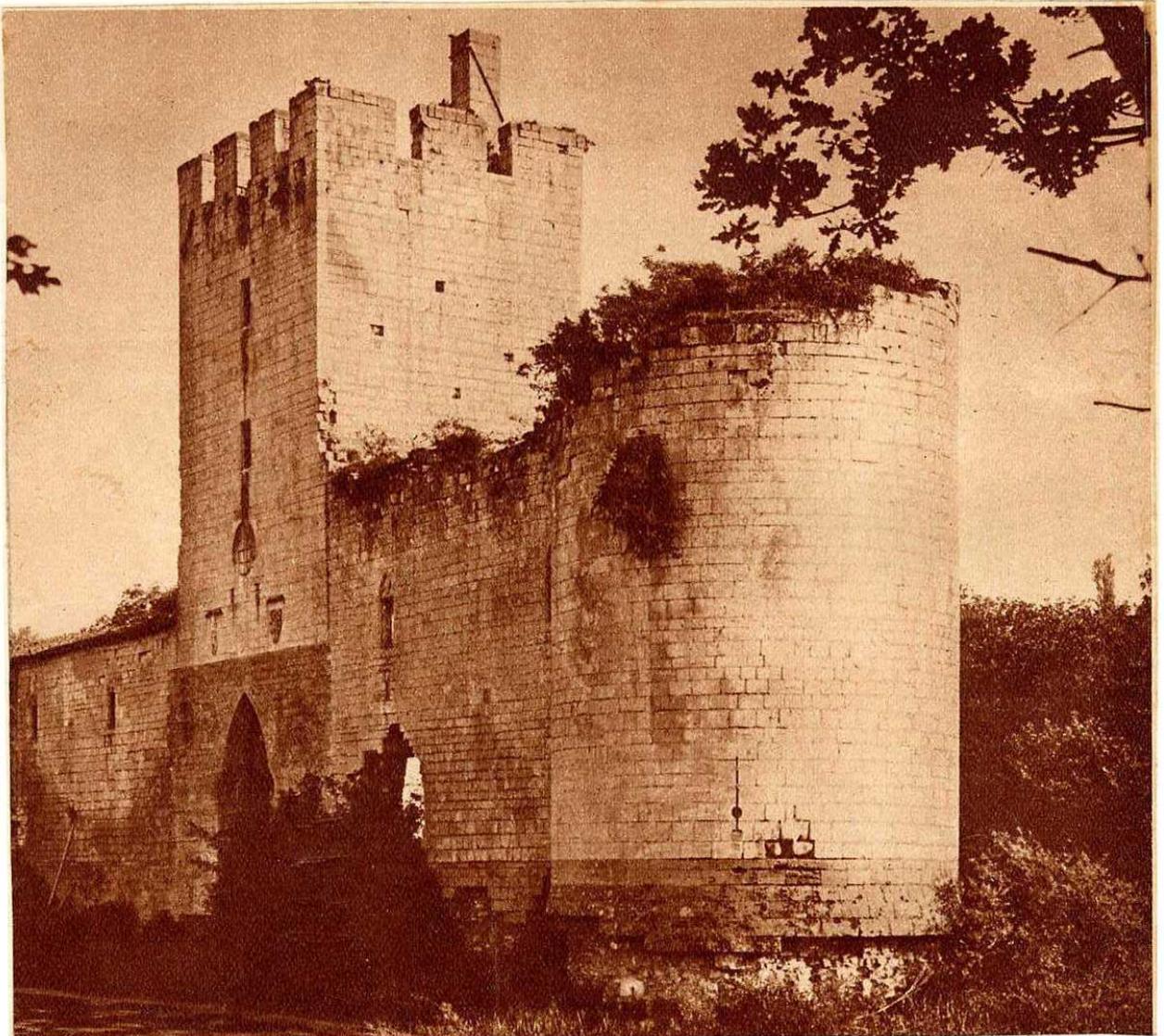
L'Hermitte entreprit aussitôt de restaurer le château et chercha des fonds et les journées de corvées nécessaires. Le 28 juillet 1408, les hommes et vassaux de Bonnefoy interjetèrent appel contre une sentence du juge et châtelain seigneurial du Mézenc qui les avait taxés à 400 livres. Ils déclarèrent qu'ils sont sujets de la maison de Bonnefoy et que d'ailleurs ce château (celui des Estables sans doute) ne peut leur servir de refuge.

En 1409 les hommes du mandement des Estables payent à messire l'Hermitte, du consentement du prieur de Bonnefoy une somme de 120 livres pour l'aider à reconstruire son château des Estables.

En 1412 L'Hermitte donne au religieux de Bonnefoy le quatrième étage de la tour de son château des Estables pour s'y réfugier en cas de guerre et y abriter leurs meubles et trésors.

*En 1431 le château des Estables rebâti par L'Hermite s'écroula. Des lettres patentes de Charles VIII exemptent les hommes des divers villages d'y faire le guet ; son effondrement avait causé la mort de plus de trente hommes.*

*Ce château était situé à la sortie ouest du bourg des Estables à l'emplacement actuel de la ferme appelée « château » et qui a été construite avec les ruines de l'ancien château féodal dont la forme approchait de la gravure ci-*



*jointe.*

*Les gens du pays se rappellent fort bien qu'une tour s'élevait à l'angle droit de la ferme d'aujourd'hui. Du reste il suffit de se transporter sur les lieux pour y découvrir les bases bien marquées de la tour ronde. Les excavations et les replis de terrain tout autour de la maison accusent la présence de ruines et une fouille minutieuse risquerait de reconnaître parfaitement l'enceinte du château et de ses dépendances. C'est dommage que de telles ruines ne soient pas remuées et le château remis en état comme souvenir du vieux temps.*

*En 1438* Jean Bouillé, petit-fils de L'Hermite prit le titre de seigneur du Mézenc et des Estables.

*En 1490*, son fils, autre Jean L'Hermite de la Faye, seigneur des Estables prêta hommage au comte de Valentinois pour le château de Mézenc et lui fournit dénombrement le 21 avril 1491 : il reconnut le dit château du Mézenc et son mandement, le lieu de Bonnefoy dépendant du dit mandement du Mézenc par indivis avec l'abbé de Mazan, la haute justice lui appartenant seul, le château d'Estables avec toute juridiction par indivis avec le couvent de Bonnefoy. Il se qualifiait de baron du Mézenc. Il eut un fils Antoine, qui fut d'église, et sa fille Philiberte porta la seigneurie du Mézenc dans une autre maison.

— Les de Callard —

*En 1516* le 5 mai Philiberte épousa Jean de Callard gentilhomme de la chambre du roi, appartenant à une vieille et noble famille d'Auvergne.

*En 1553* la seigneurie du Mézenc passa au petit-fils de Philiberte, Antoine de Callard, seigneur de Freyssonnet, la Suze, le Mas et baron du Mézenc. Il épousa en 1572 Jeanne de la Fayette et en eut une fille Péronnelle.

*En 1592* Péronnelle épousa le 3 octobre Claude de Talaru-Chalmazel, dont la famille est connue dès le XII<sup>e</sup> siècle et eut un fils, Christophe.

Mais la seigneurie du Mézenc ne reste pas longtemps entre leurs mains

À noter qu'un membre de cette famille Jean de Talaru-Chalmazet, époux de Jeanne de Mars

fit reconstruire

entre 1582 et 1587

son château de

Saint-Marcel-de-

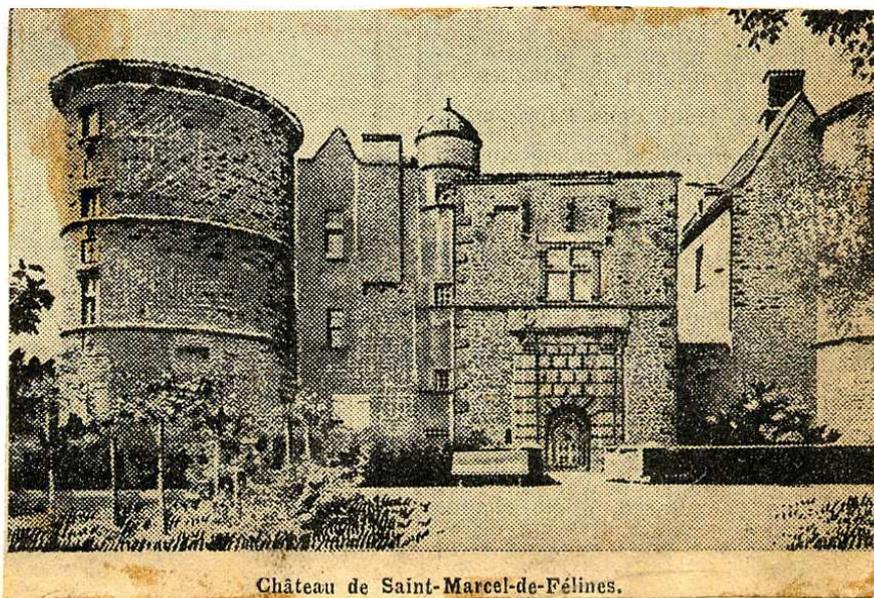
Félines qui

subsiste encore

dans son ensemble

et contient de belles

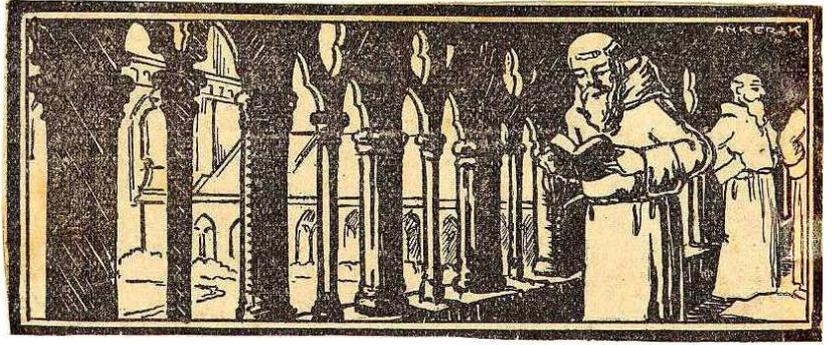
choses.



Château de Saint-Marcel-de-Félines.

— Les Chartreux  
de Bonnefoy —

En 1617, le 5  
Décembre Christophe  
Talaru-Chalmazet



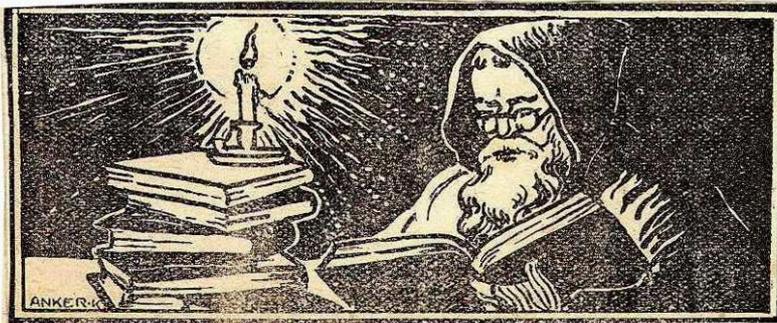
vendit aux Chartreux  
de Bonnefoy les seigneuries du Mézenc avec le péage de Malpas.

En 1620, le 16 Mars, Just-Henri de Tournon, successeur des comtes de Valentinois, investit les Chartreux de ses terres, mais il leur imposait l'obligation coutumière de lui donner « un homme vivant et mourant » (c. à. d. entretenir à leurs frais auprès du suzerain un homme d'armes ou serviteur et payer les droits de succession quand il venait à mourir).

En 1624 le 18 Novembre, les Chartreux jugeant cette charge trop lourde vendirent à Guillaume Bertrand juge-mage en la sénéchaussée du Puy - qui prit dès lors le titre de seigneur et baron du Mézenc - la terre et seigneurie de Mézenc, Bonnefont et le péage de Malpas, au prix de 8.240 livres tournois et sous réserve de la haute justice dans tous les lieux dépendant du mandement des Estables : Vacheresses, Effruicts, le Mas, les Egaux, et celui-ci en reçut l'investiture à Tournon le 9 décembre suivant.

En 1644 les Chartreux s'étant bientôt repentis d'avoir vendu cette terre, exposèrent que cette vente leur avait été grandement défavorable et obtinrent l'autorisation d'engager une instance contre l'héritier de feu Guillaume Bertrand.

En 1645 le 29 août, une sentence des requêtes de Toulouse annule la vente, avec toutes les restitutions de fruits, à la charge par le syndic de la Chartreuse de rembourser la somme de 8.240 livres augmentée des réparations, frais et loyaux coûts. Le Parlement de Toulouse confirma par arrêt du 11



août 1646 et le 22 octobre suivant les Chartreux rentrèrent en possession de la seigneurie du Mézenc et payèrent 24.000 livres à titre de restitution et dédommagement.

*En 1672 le 17 décembre, les Chartreux se rachetèrent de l'obligation de fournir « un homme vivant, mourant et confessant » moyennant versement au marquis de la Tourette, baron de Chalençon, d'une somme de 5000 livres.*

*La seigneurie du Mézenc se trouvait donc tombée en main morte : son histoire était finie.*

*En 1791, la chartreuse de Bonnefoy fut vendue comme bien national.*

---

### *Quel était l'emplacement du château du Mézenc ?*

*On ne possède aucune certitude à ce sujet*

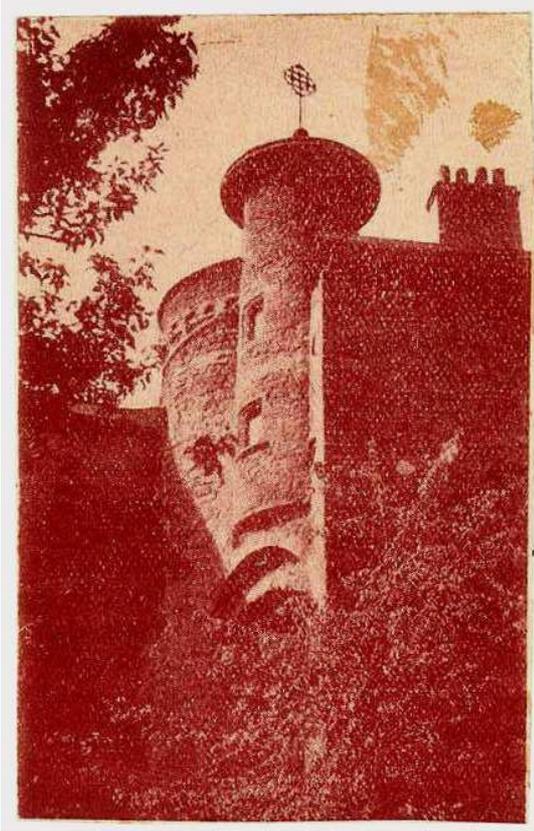
*Plusieurs hypothèses ont été émises :*

*a) Il est impossible, semble-t-il qu'un château se soit jamais élevé au sommet du Mézenc, d'abord parce que le sol formé de lauzes n'y est point consistant ; ensuite parce qu'il eût été exposé aux tempêtes et aux coups de foudre, excessivement fréquents sur ce sommet ; enfin parce qu'il n'en reste pas le moindre débris ; on ne voit pas d'ailleurs, comment on se fût approvisionné d'eau en cas de siège ; tout au plus y avait-il sur ce sommet un petit corps de garde.*

*Quant aux ruines aperçues par deux membres de la société d'agriculture du Puy, c'étaient sans doute celles de quelques ferme ou étable ou encore celles de la tour de Cassini.*

*Cassini, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle avait reconnu la valeur de*





notre mont Mézenc comme poste d'observatoire. À son avis, il est peu de montagnes aussi bien placées pour être pourvues d'un observatoire, qui situé dans le triangle formé par ceux du Puy-de-Dôme, de l'Aigoual et du mont Ventoux, les relierait et leur servirait de centre sans doubler aucun d'entre eux. « Si les Cévennes sont nos Alpes, le Mézenc est notre Mont-Blanc », et de son sommet le regard s'étend sur douze ou quatorze départements.

Un des aides de l'illustre cartographe, s'étant installé avec ses appareils pour faire des observations, fut assassiné sur la montagne par les gens des Estables (les naturels du lieu, dit l'histoire) qui

le prirent pour un sorcier. Cassini ne se découragea pas pour cela et s'installa sur la montagne faire des études d'astronomie et de géodésie ; il y fit même construire une maisonnette, appelée la Tour de Cassini, dont les ruines devaient encore être visibles en 1855.

b) D'après d'autres, un seul point présente toutes les conditions requises : endroit abrité, sous-sol stable, sources abondante, concordance avec les textes, enfin survivance du nom : c'est l'emplacement qu'occupe aujourd'hui « la ferme du Mézenc ». Malgré une telle assurance, je ne crois pas que là soit encore la solution. L'emplacement de cette ferme en question ne présente aucune des conditions recherchées pour le lieu destiné à un château fort.

Tout château de l'importance de celui du Mézenc doit servir d'observatoire, être à même d'être défendu en cas d'attaque. Or situer le château à la ferme du Mézenc c'est le placer dans une dépression de terrain sans horizon, de plus il n'y a là aucune défense naturelle protégée contre une attaque brusquée : le Mézenc, l'Alambre et tout près de là le rocher de Jacassies ferment la vue à tout observateur, et le nivellement du sol actuel ne permet pas de supposer que des ruines puissent révéler les vestiges d'un château féodal. Il faut chercher ailleurs sans doute !

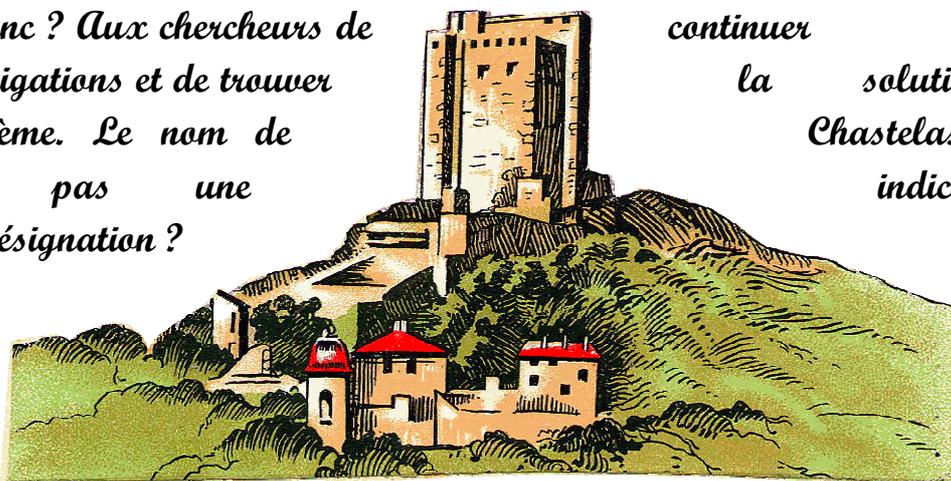
c) Nous ne serions pas étonnés, disent encore d'autres chercheurs, qu'un château primitif du X<sup>e</sup> siècle se fut élevé sur un autre emplacement, sur le plateau qui domine les rochers de Cuzet, vers le point d'altitude 1621

(cartes État-Major) le lieu était en effet particulièrement propice à cette époque.

d) Enfin il y a une autre hypothèse et qui n'est pas sans valeur qui situe le château du Mézenc sur la Roche Pointue à mi-chemin du sentier des Estables à Chaudeyrolles. On l'appelle également : les Cornes du Diable et aussi le Chastelas, appellation qui laisse deviner des souvenirs de forteresse. Cet emplacement paraît d'autant plus plausible que la roche est un point culminant qui domine toute la vallée du Lignon et étend sa vue sur tout le bassin du Puy et la région de St Julien Chapeuil. N'oublions pas que les Seigneurs du Mézenc avaient en leur possession toute cette région, que d'autres petits châteaux leur appartenant se dressaient dans la région du Meygal, et que de là, ils étaient à même de voir venir tout envahisseur et prendre toute mesure pour soutenir le siège et repousser les assaillants.

On objectera sans doute, et peut-être avec quelque raison, que là non plus ne subsiste aucune ruine. À la vérité la visite du mont et de ses abords ne permet guère de supposer que des vestiges intéressants gisent sous le gazon qui recouvre toute la surface, bien que aucune fouille ne soit jusqu'ici venue confirmer cette absence de matériaux anciens. Il est vrai que les partisans de cette dernière et hypothèse soutiennent que les ruines du château seigneurial aient pu être employées par les habitants du lieu pour la construction des hameaux et villages. En ces contrées désertes, il est bien possible que des matériaux tout prêts et à portée de la main aient été utilisées à mesure des besoins et qu'ainsi toute trace apparente soit disparue.

Il y a à quelque distance de la ferme des lieux où subsistent de nombreux vestiges de fortifications. Et la maison elle-même conserve encore une belle apparence de maison presque seigneuriale : large cheminée au 1<sup>er</sup> étage avec des armoiries en relief. Ne serait-ce pas des vestiges arrachés au château du Mézenc ? Aux chercheurs de continuer leurs investigations et de trouver la solution du problème. Le nom de Chastelas n'est-t-elle pas une indication et une désignation ?



*D'autre part l'appellation de « Corne du Diable » donnée à cette roche pointue n'a-t-elle pas une relation avec la légende du crapaud du Sabat qui se rattache au château du Mézenc ?*

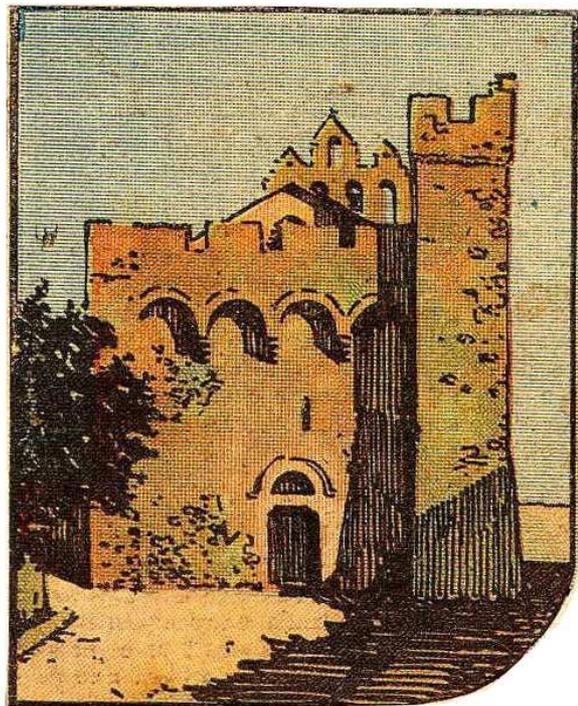
*Contons-la en terminant cette notice sur la Seigneurie du Mézenc.*

*Dans le château du Mézenc, racontaient les anciens, se trouvait jadis une table d'or ; un gros crapaud, placé là par le diable et diable lui-même, était chargé de la surveiller et se tenait accroupi sur elle pour plus de sûreté : on l'appelait dans le pays le Crapaud du Sabat.*

*Vous pensez bien que tout le monde désirait s'emparer de la précieuse table ; mais les tentatives étaient restées vaines, le crapaud faisait bonne garde et veillait à la stricte exécution de la condition imposée par Satan : il fallait qu'une nourrice apportât son enfant avant qu'il ne fut baptisé et le déposât sur la table d'or ; tandis que le crapaud, redevenu diable, emportait le nourrisson et son âme, la nourrice devait s'emparer de la table. L'impartialité nous oblige d'ailleurs à déclarer, à la louange des femmes du Velay et du Vivarais, qu'il ne s'en trouva jamais aucune pour tenter l'épreuve. En sorte que le diable, vaincu, prit le sage parti de se retirer : depuis lors, on n'a plus entendu parler du crapaud du sabat dans le pays. Quelques vieilles gens prétendent bien encore l'avoir rencontré dans les bois écartés, au crépuscule, sous la forme d'un énorme crapaud, d'un chien ou d'un porc, mais les jeunes - combien irrévérencieuses aujourd'hui - les traitent de radoteurs et de visionnaires.*

*Et depuis déjà bien longtemps la légende est morte !*

De 950



à 1791



